

DÉNONCIATION PUBLIQUE : MONTAGES JUDICIAIRES CONTRE LE MOUVEMENT SOCIAL EN COLOMBIE

Colombie 8 avril 2021



Congreso de los
Pueblos

Le Congreso de los Pueblos (Congrès des Peuples) continue de dénoncer la persécution et l'agression permanentes que subissent les leaders sociaux de la part de l'État colombien via le bureau du procureur général qui s'appuie sur des rapports de renseignement que l'armée nationale a préparés. L'État s'en prend à l'intégrité, la bonne réputation, la présomption d'innocence de nos leaders sociaux, et veut affecter leur liberté. En cette occasion, ils ont concentré toutes leurs activités contre Erika Isabel Prieto Jaime, défenseuse des droits de humains, leader social, militante pour les droits des animaux et de la vie sous toutes ses formes et également leader du Congreso de los Pueblos.

Nous savons que le bureau du procureur 125 DECOC de Bucaramanga a demandé et obtenu un mandat d'arrêt, basé sur la seule déclaration d'une "source humaine" et des rapports de renseignement militaire. C'est cette même base qui avait « permis » le mandat de recherche et de saisie du 11 mars 2021. Il convient de noter qu'en même temps qu'était émis le mandat d'arrêt contre Erika Isabel Prieto Jaime, d'autres mandats d'arrêt et de perquisitions l'ont été contre des personnes liées à l'Université d'Antioquia, à la suite de quoi trois personnes ont été capturées. Lors des audiences préliminaires des personnes capturées et perquisitionnées, ces mandats ont été déclarés illégaux par le Juge de Contrôle des Garanties. En effet des mandats d'arrêt basés seulement sur une déclaration d'une source humaine non déterminée ou déterminable et sur des rapports des renseignements militaires, ne peut affecter les droits fondamentaux des personnes.

Le 11 mars 2021, date à laquelle devait être exécuté le mandat de perquisition et de capture à l'encontre d'Erika Isabel Prieto Jaime, celle-ci animait l'École multiethnique de coordinateurs de garde pour la liberté et la dignité Teófilo Acuña", une de ses activités régulières en tant que leader social, militante des droits humains.

Erika Isabel Prieto Jaime, comme tous nos leaders sociaux, exprime constamment son intérêt pour comparaître au procès, affronter l'accusation et prouver son innocence. Ceci, à condition que les droits fondamentaux de liberté et de présomption d'innocence soient respectés, que le procès soit équitable et que la détention préventive ne soit pas abusive. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, son avocat, un enseignant et juriste renommé de l'Université d'Antioquia, qui a proposé son aide dès qu'il a eu connaissance de la situation, a cherché à s'entretenir avec le procureur de l'affaire, sans recevoir aucune réponse.

L'armée nationale, à la base militaire de Cantagallo, a publié la photographie d'Erika Isabel Prieto Jaime, pour soi-disant rendre l'arrestation effective, mais en la mentionnant expressément comme faisant partie d'un des groupes armés du territoire, violant ainsi la présomption d'innocence et mettant délibérément sa vie en grave danger. Il s'agit d'un territoire sur lequel existe toujours un conflit social, politique et armé dans lequel sont actifs un nombre important de groupes paramilitaires. Cette accusation publique convertit cette leader social et défenseuse des droits humains en une cible militaire de ces groupes, ainsi qu'en possible victime de "faux positifs".

Les communautés, qui reconnaissent Erika Isabel Prieto Jaime pour son travail de défense des droits humains de tous les citoyens et pour son leadership public, l'ont accueillie en attendant une réponse du bureau du procureur général. Erika Isabel Prieto comparaitra volontairement lorsqu'il y aura des conditions et des garanties légales qui lui permettront de faire face à une accusation et un processus basé sur des éléments peu clairs comme les déclarations de "source humaine" et les rapports de renseignement, éléments qui ne peuvent pas être pris comme preuve dans un processus pénal.

Nous sommes préoccupés par le fait que le bureau du procureur général, chaque fois qu'il se présente devant les juges du contrôle des garanties pour demander une mesure de sécurité, argue toujours que la seule mesure viable est la détention préventive intra-muros, et n'opte pas pour d'autres mesures moins restrictives de liberté, et, ce faisant ignore les traités internationaux.

Nous demandons à l'État colombien de cesser immédiatement les agressions contre le mouvement social, d'appliquer les traités internationaux sur le respect des droits humains et spécifiquement sur la garantie de la liberté.

Nous demandons aux organisations nationales et internationales de défense des droits humains d'accompagner et de surveiller la persécution, la criminalisation et la poursuite des leaders sociaux et des personnes qui défendent les droits humains.

#SerLiderSocialNOesDelito (Être un leader social n'est pas un crime)

#QuePareElGenocidio (Arrêtez le génocide)



Congreso de los Pueblos (Congrès des Peuples)

